

Transports Alerte aux punaises de lit dans le métro ➔ P. XII

Viry-Chatillon Quatorze chiens et un boa découverts dans un appartement ➔ P. I

91

Essonne • Jeudi 28 septembre 2023 • N° 24599 • 2 €

Le Parisien



Pierre Arditi
Évacué après un malaise sur scène

➔ Culture • P. 26

CODIC GUIREC / BESTIMAGE



GORASSINI-MOREAU/BESTIMAGE

Bruno Guillon
L'animateur pris en otage chez lui avec sa famille

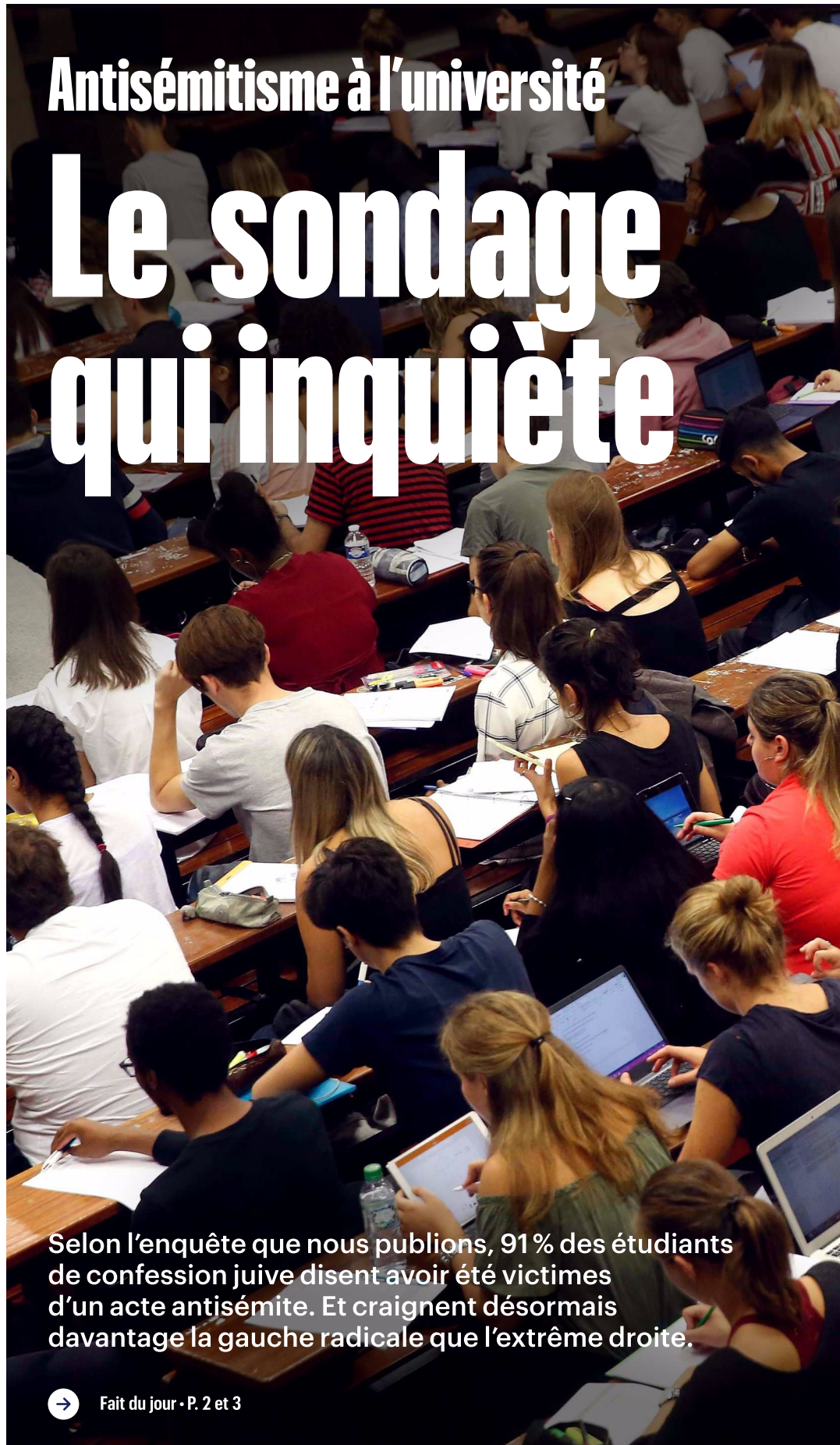
➔ Police-Justice • P. 14



LP / OLIVIER COISSAN

Assemblée nationale
Et revoilà le 49.3 !

➔ Politique • P. 4



Antisémitisme à l'université

Le sondage qui inquiète

Selon l'enquête que nous publions, 91% des étudiants de confession juive disent avoir été victimes d'un acte antisémite. Et craignent désormais davantage la gauche radicale que l'extrême droite.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3

IP3 PRESS/MAXPPP

Orelsan
Un contrat en or, des disques et des films



➔ Loisirs • P. 25

ANTHONY HARVEY/SIPA

Le Parisien

R 20174 - 928 - 2,00 €



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements de habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 379€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 210 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôture : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur http://avidemarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros



Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux pour la réalisation du Plan des Mobilités globales communal

Lieu d'exécution du lot : Angerville
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : pour le lot 2 uniquement
Date d'envoi du présent avis : 26 septembre 2023

Avis divers



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC



PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MARCOUSSIS

Monsieur le Maire de Marcoussis a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de la Ville de Marcoussis par arrêté n°A2023-338 en date du 7 septembre 2023 afin :

de prendre en compte les nouvelles dispositions du code de la construction relatives au stationnement des vélos (décret du 25 juin 2022),

de réaliser des ajustements ponctuels du règlement, à savoir : - Clarification de la règle applicable à la ré-allocation de logements sociaux

de réaliser des ajustements ponctuels du document graphique, à savoir : - Suppression de l'emplacement réservé n°22 - création d'un emplacement réservé n°3

de réaliser des ajustements ponctuels du règlement, à savoir : - Clarification de la règle applicable à la ré-allocation de logements sociaux

Constitution de société
Création de la sas : YB Transport. Siège : 122 rue romain rolland 91550 PARAY VIEILLE POSTE. Capital : 1000 €. Objet : Location de véhicules sans chauffeur pour les chauffeurs VTC.

Enquête publique
AVIS DE MISE EN CONSULTATION
DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE A MAUCHAMPS (91 730)

VILLE D'ATHIS-MONS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE
Par arrêté n° A2023.860 en date du 19 septembre 2023, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'Atthis-Mons relative à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme d'Atthis-Mons.

VILLE D'EPINAY SOUS SENART
Par arrêté du Maire n°106/2023 du 12 juillet 2023, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU sur la commune d'Épinay-sous-Sénart en vue de son approbation par délibération du Conseil Municipal.

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

an après l'issue de l'enquête.
- Les dossiers, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis aux organes décisionnels de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Épinay-sous-Sénart pour une permanence supplémentaire le samedi 30 septembre de 9h15 à 11h45.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé au cours des 8 premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

VILLE D'ATHIS-MONS
Par arrêté n° A2023.860 en date du 19 septembre 2023, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'Atthis-Mons relative à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme d'Atthis-Mons.

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

an après l'issue de l'enquête.
- Les dossiers, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis aux organes décisionnels de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

L'arrêté relatif à l'ouverture de l'enquête publique est consultable en mairie d'Atthis-Mons et sur le site internet de la ville d'Atthis-Mons.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Épinay-sous-Sénart pour une permanence supplémentaire le samedi 30 septembre de 9h15 à 11h45.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé au cours des 8 premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

VILLE D'ATHIS-MONS
Par arrêté n° A2023.860 en date du 19 septembre 2023, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'Atthis-Mons relative à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme d'Atthis-Mons.

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS
Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Atthis-Mons

Affaire: TRANSPORT DUCAÏ. Adresse: 8 Avenue Emile Aillaud 91350 Grigny. Activité: transports routiers de fret Interurbains. N° de Registre du Commerce: 812 583 334. Jugement du tribunal de commerce d'Evry en date du 18 septembre 2023.

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022 désignant administrateur SELARL A&M AJ Associés, prise en la personne de Me Mancel, Administrateur Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 Evry-Courcouronnes avec les pouvoirs : assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de l'entreprise, mandataire judiciaire Me Souchon Alain-François 1 Rue des Mazières 91000 Evry-Courcouronnes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée .

Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 mars 2022, désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble Le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée .

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juin 2023, désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble Le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée .

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 juin 2023, désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble Le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée .

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 mars 2022, désignant liquidateur SELARL MJC2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Evry Cedex . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée .

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 mars 2022 désignant mandataire judiciaire Me Souchon Alain-François 1 Rue des Mazières 91000 Evry-Courcouronnes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée .

Le Parisien
Publiez votre annonce légale avec Le Parisien
Formulaires certifiés pour une annonce conforme
Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h
Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr